

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

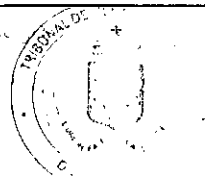


24100831

Tribunal de l'enregistrement de Liège
Division Verviers

24 JUIN 2024

Le greffier **Grefte**



N° d'entreprise : **0662 780 016**

Nom

(en entier) : **OLICHAPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite simple**

Adresse complète du siège : **Rue Jean Gôme 39 boîte 1 à 4802 Verviers**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire a lieu ce 03 avril 2024 au siège social à 15 heures.

ORDRE DU JOUR

-Transfert du siège social

RESOLUTION

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

Transfert du siège social :

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante :

Rue du Père Nicolas Hardy 4 à 4890 THIMISTER

Date d'effet : 15 novembre 2023

Cette décision est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne désirant prendre la parole, l'assemblée générale est levée à 15 heures 10'.

Déposé en même temps que le PV d'AGE du 03 avril 2024

DROOGHAAG Olivier
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).